

Déclaration de Protection de Données de la Caisse de pension Schindler

Contenu

1	Objet de la présente politique de confidentialité	1
2	Qui les assurés peuvent-ils contacter pour plus d'informations et qui est le responsable du traitement ?	1
3	Quelles données personnelles sont utilisées ?	1
4	Quelles sont les sources des données ?	2
5	À quelles fins les données sont-elles utilisées ?	2
6	Quelle est la justification du traitement des données ?	3
7	Qui a accès aux données ?	3
8	Divulgaration de données à d'autres parties	3
9	Combien de temps les données sont-elles traitées et stockées ?	4
10	Quels sont les droits des assurés dans le cadre du traitement de leurs données ?	4
11	Comment les données sont-elles protégées ?	4
12	Modifications apportées à la présente politique de confidentialité	4

1 Objet de la présente déclaration de protection des données

La Caisse de pension Schindler (« CP Schindler ») est responsable de la mise en œuvre de la prévoyance professionnelle des assurés (« assurés ») et de leurs proches et survivants. La prévoyance professionnelle est destinée à permettre aux assurés de maintenir leur niveau de vie actuel de manière appropriée.

La CP Schindler met à la disposition des assurés un portail en ligne (« Portail de la caisse de pension ») où ils peuvent consulter des informations sur les prestations de leur caisse de pension et effectuer leurs propres calculs de prévoyance.

La CP Schindler et toutes ses entreprises affiliées s'efforcent de protéger la vie privée et la sécurité des assurés et de traiter les données personnelles conformément aux lois applicables en matière de protection des données. Le terme « données personnelles » dans la présente déclaration de protection des données fait référence à toute information qui identifie une personne physique ou qui peut être utilisée pour identifier une personne physique avec une justification appropriée.

La CP Schindler s'est engagée à rendre transparente la collecte et l'utilisation des données personnelles collectées dans le cadre de la prévoyance professionnelle. Cette déclaration de protection des données s'applique au portail en ligne de la caisse de pension et contient des informations générales sur la manière dont la CP Schindler collecte, traite, enregistre et transmet des données personnelles pour le traitement de la prévoyance professionnelle.

2 Qui les assurés peuvent-ils contacter pour plus d'informations et qui est le responsable du traitement ?

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant cette déclaration de protection des données, les données personnelles traitées ou la sécurité des données, vous pouvez contacter le bureau de la caisse de pension Schindler, Zugerstrasse 13, 6030 Ebikon, téléphone +41 41 445 31 71, e-mail : pk.ch@schindler.com.

3 Quelles données personnelles sont utilisées ?

La CP Schindler traite les données personnelles des assurés qui sont nécessaires au traitement de la prévoyance professionnelle. Les données utilisées peuvent inclure, notamment :

- Coordonnées, telles que le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail
- Numéro de sécurité sociale
- Date de naissance, sexe, langue
- Salaire
- Taux d'occupation
- État civil
- Copie du certificat de mariage/livret de famille
- Copies des attestations de formation des enfants
- Congés non payés et congés sabbatiques
- Détails de paiement
- Informations relatives à la retraite anticipée ou ordinaire
- Informations sur les problèmes médicaux ou de santé, y compris les informations sur une éventuelle invalidité due à la maladie
- Informations sur les accidents, y compris les informations sur une éventuelle invalidité due à un accident
- Informations en cas de décès
- Informations relatives aux paiements anticipés et aux mises en gage dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement
- Informations relatives au partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce
- Informations relatives aux avis de saisie/insolvabilité
- Informations relatives à la garantie des avoirs de prévoyance en cas de négligence de l'obligation d'entretien des familles

4 Quelles sont les sources des données ?

Les données personnelles utilisées, nécessaires à la mise en œuvre de la prévoyance professionnelle, proviennent notamment des sources suivantes :

- Directement auprès de la personne assurée
- Département des ressources humaines des sociétés affiliées
- Autres assurances sociales
- Banques (par ex. pour l'encouragement à la propriété du logement) ou assurances privées (par ex. assurance indemnité journalière de perte de gain)
- Autorités et tribunaux (par ex. en cas de divorce)
- Offices spécialisés chargés de la perception des cotisations d'entretien

5 À quelles fins les données sont-elles utilisées ?

La CP Schindler utilise les données personnelles exclusivement pour l'exécution de la prévoyance professionnelle. Il s'agit notamment des finalités suivantes :

- Calcul des prestations à l'entrée et à la sortie, retraites, dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement, rachat à la caisse de pension
- Calcul des prestations en cas d'invalidité ou de décès pour les assurés ou leurs survivants.
- Clarification de l'obligation de paiement de la caisse de pension en cas de décès ou d'invalidité
- Respect du rapport d'assurance conformément au règlement de la CP Schindler et aux exigences légales en matière de prévoyance professionnelle

6 Quelle est la justification du traitement des données ?

La CP Schindler traite les données personnelles conformément aux lois applicables en matière de prévoyance professionnelle ainsi qu'aux lois sur le travail et la protection des données et conformément au règlement applicable de la CP Schindler. Cela inclut, par exemple, les justifications suivantes :

- Exécution du contrat de travail des assurés
- Exécution et respect des obligations légales et réglementaires en matière de prévoyance professionnelle
- Intérêt légitime de la CP Schindler (par ex. la protection des secrets d'affaires ou la sécurité des systèmes informatiques utilisés)
- Intérêts essentiels des assurés ou intérêts d'autres personnes telles que des proches ou des survivants
- Consentement des assurés qu'ils ont donné sur une base volontaire dans un but précis (par ex. dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement ; rachat volontaire à la caisse de pension)

Pour le traitement des données personnelles pour les raisons susmentionnées, y compris pour l'exécution de la prévoyance professionnelle, la CP Schindler n'est pas toujours dépendante du consentement des assurés. Toutefois, à certaines fins et catégories particulières de données, la CP Schindler peut demander le consentement écrit des assurés. Dans ces cas, la CP Schindler informe les assurés des données qui sont traitées et comment et pourquoi elles sont nécessaires. Les assurés peuvent décider s'ils souhaitent donner leur consentement. Ils ont le droit à tout moment de révoquer leur consentement avec effet pour l'avenir et d'exiger la suppression des données fournies par la CP Schindler.

7 Qui a accès aux données ?

En principe, les données ne seront traitées que par la CP Schindler. Cependant, dans certains cas, d'autres parties internes et externes sont également impliquées dans le traitement des données personnelles, à savoir :

- Services internes : par ex. service des ressources humaines de l'employeur de la personne assurée, finances, comptabilité, informatique, audit, compliance ;
- Prestataires de services externes : par ex. expert en caisses de pension, société d'audit, prestataire de services informatiques ;
- Institutions et autorités publiques : par ex. assurances sociales, tribunaux, autorités fiscales et pénales, bureaux de recouvrement de créances, autorités de protection des enfants et des adultes
- Entreprises privées : banques (par ex. encouragement à la propriété du logement), compagnies d'assurance (recours)

8 Divulgaration de données à d'autres parties

La CP Schindler peut communiquer les données personnelles des assurés à des tiers, notamment sur la base de dispositions légales (par ex. assurances sociales, audit, expert en caisses de pension) ou pour le traitement des données de commande (par ex. fournisseur de services informatiques, fournisseur du portail de la caisse de pension) ou en raison d'un ordre officiel (par ex. tribunaux, autorités fiscales). La CP Schindler s'assure que les prescriptions légales (y compris la protection des données en vigueur) sont respectées.

En outre, la CP Schindler peut, en vertu d'une procédure juridiquement valable, telle qu'un mandat de perquisition, une citation à comparaître ou une ordonnance judiciaire/administrative, donner accès à toute information fournie à la CP Schindler afin de se conformer à cette procédure et de protéger les droits de la CP Schindler. Si cela se justifie, la CP Schindler peut donner accès à ces informations dans des situations d'urgence particulières où la sécurité physique de la personne assurée est menacée.

9 Combien de temps les données sont-elles traitées et stockées ?

La CP Schindler prend toutes les mesures raisonnables pour que les données personnelles des assurés ne soient traitées que pendant la période nécessaire à l'exécution de la prévoyance professionnelle. Les données seront stockées conformément aux obligations légales de stockage et de documentation ou dans la mesure où la CP Schindler est légalement tenue de le faire ou si les intérêts légitimes de la CP Schindler nécessitent un stockage supplémentaire.

10 Quels sont les droits des assurés dans le cadre du traitement de leurs données ?

En ce qui concerne le traitement de leurs données et conformément au droit applicable, les assurés peuvent être autorisés à :

- demander à la CP Schindler l'accès à leurs données personnelles enregistrées par la caisse de pension ;
- faire corriger leurs données personnelles si elles sont inexactes ou incomplètes ;
- demander l'effacement ou la suppression de leurs données personnelles s'il n'existe aucune raison impérieuse de continuer à les traiter ;
- restreindre le traitement de leurs données personnelles (c.-à-d. 'autoriser leur stockage, mais pas leur traitement ultérieur) ;

Si les assurés souhaitent faire une demande d'accès à leurs données ou s'ils ont des doutes sur la manière dont la CP Schindler collecte, utilise ou communique leurs données personnelles, ils peuvent contacter le bureau de la caisse de pension Schindler, Zugerstrasse 13, 6030 Ebikon, téléphone +41 41 445 31 71, e-mail : pk.ch@schindler.com

Conformément à la loi applicable, les assurés peuvent également avoir le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle compétente.

11 Comment les données sont-elles protégées ?

La CP Schindler est tenue de protéger les données personnelles des assurés et elle a mis en œuvre des directives et des règles appropriées en matière de protection des données et a pris des mesures techniques pour protéger les données personnelles et les protéger contre tout accès non autorisé, utilisation abusive ou divulgation, modification non autorisée et suppression illégale ou perte accidentelle.

12 Modifications apportées à la présente déclaration de protection des données

Si le but ou la manière de traiter les données personnelles des assurés change de manière significative, cette déclaration de protection des données sera mise à jour en temps opportun et les assurés seront informés de ces modifications.

Dernière mise à jour : Ebikon / Suisse, mars 2022